



QUESTIONS ET REPONSES

LES QUESTIONS ET REPONSES A PROPOS DE L'ENGAGEMENT D'AMNESTY CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Qu'est-ce que le changement climatique ?

Le changement climatique est l'ensemble des variations des données climatiques dans le temps. Qu'il s'agisse de périodes glacières ou de réchauffement, ces changements affectent durablement la vie sur terre. Actuellement, la conséquence du changement climatique est une augmentation de la température globale de la terre. Ce réchauffement climatique pourrait atteindre 1 à 5° degrés d'ici la fin du XXIème siècle selon les expert-e-s du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Cette hausse des températures aura de graves conséquences pour les êtres humains, la biodiversité et l'environnement et elle est la directe conséquence des activités humaines.

Pourquoi Amnesty International s'investit contre le réchauffement climatique ?

Des millions de personnes souffrent déjà des effets des catastrophes exacerbées par le changement climatique : de la sécheresse prolongée en Afrique subsaharienne aux tempêtes tropicales qui balayent l'Asie du Sud-Est, les Caraïbes et le Pacifique. Si les conséquences du changement climatique sur la nature sont connues, les ravages qu'il cause pour l'humanité en font une question de droits humains urgente. Le changement climatique aggravera et amplifiera les inégalités existantes. Ses conséquences deviendront de plus en plus graves et extrêmes avec le temps, créant ainsi une situation catastrophique pour les générations actuelles et à venir.

Plusieurs de nos droits humains sont directement menacés par le réchauffement climatique : le droit à la vie, à l'eau et à l'assainissement, à l'alimentation, au logement. La situation est alarmante et le temps à disposition est extrêmement réduit pour limiter l'impact du réchauffement. Pourtant, avec des mesures immédiates et courageuses les pires effets peuvent encore être évités. C'est donc une question de survie que de s'engager pour la protection du climat.

De plus de nombreux militant-e-s pour l'environnement sont menacé-e-s, voire assassiné-e-s dans certaines régions du monde. Selon l'ONG Global Witness, 207 défenseur-e-s de l'environnement ont été tué-e-s en 2017, soit près de quatre par semaine. Des personnes assassinées parce qu'elles défendaient leurs terres et les ressources naturelles. Ainsi, la protection des militant-e-s qui combattent les origines du changement climatique est au centre de cette lutte.

Quels sont les conséquences du réchauffement climatique sur les droits humains ?

Plusieurs de nos droits humains sont directement menacés par le réchauffement climatique :

Droit à la vie –Les événements climatiques extrêmes, comme les tempêtes, les inondations et les feux de forêt, en sont les exemples les plus frappant. Cependant, le changement climatique menace des vies de nombreuses autres manières bien moins visibles. Selon les [prévisions de l'Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#), le changement climatique devrait faire 250 000 morts par an entre 2030 et 2050 à cause du paludisme, de la malnutrition, de la diarrhée et du stress thermique.

Droit à la santé – D’après le GIEC (Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat), le changement climatique aura pour principales conséquences sur la santé des risques accrus de blessure, de dénutrition, de maladie et de mort en raison des vagues de chaleur, des feux de forêt, de la diminution de la production alimentaire et des problèmes d’alimentation en eau.

Droit au logement – Le changement climatique menace le droit au logement par les phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations, les feux de forêt, la sécheresse, l’érosion et la montée du niveau des océans.

Droit à l’eau et à l’assainissement – Plusieurs facteurs tels que la fonte des neiges et des glaces, la diminution des précipitations, la hausse des températures et la montée du niveau des océans démontrent que le changement climatique affecte, et continuera d’affecter, les ressources d’eau, tant en termes de quantité que de qualité. Déjà, plus d’un milliard de personnes n’ont pas accès à de l’eau potable, et le changement climatique aggravera la situation. Les phénomènes météorologiques extrêmes comme les ouragans et les inondations ont des conséquences pour les infrastructures d’eau et d’assainissement, et laissent derrière eux de l’eau contaminée, contribuant ainsi à la propagation de maladies transmises par l’eau. Les systèmes de traitement des eaux usées, particulièrement en milieu urbain, seront également affectés.

À qui revient la responsabilité de la lutte contre le changement climatique ?

Les États

Les États ont l’obligation de **limiter les effets néfastes du changement climatique** en prenant des mesures ambitieuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le délai le plus court possible. Les mesures qu’ils mettent en place pour lutter contre le changement climatique ne doivent pas porter atteinte, de manière directe ou indirecte, aux droits humains.

Les entreprises

Les entreprises doivent également respecter les droits humains, conformément aux [principes directeurs de l’ONU](#) relatifs aux entreprises et aux droits humains. Évaluer l’impact de leurs activités pour les droits humains et mettre en place des mesures pour empêcher les conséquences néfastes font partie de leurs devoirs. Elles doivent rendre publics les résultats de ces évaluations et les mesures qu’elles prennent. Les entreprises doivent également **prendre des mesures pour remédier aux atteintes aux droits humains qu’elles causent** ou auxquelles elles contribuent, elles-mêmes ou en collaboration avec d’autres acteurs. Ces responsabilités concernent également les atteintes aux droits humains provoquées par le changement climatique.

Les sociétés, et particulièrement les entreprises d’énergies fossiles, doivent également mettre immédiatement en place des mesures pour **minimiser les émissions de gaz à effet de serre**, notamment en se tournant vers des projets d’énergies renouvelables. Ces mesures doivent s’appliquer à toutes leurs filiales, sociétés associées et entités de leur chaîne d’approvisionnement. Les entreprises d’énergies fossiles sont parmi les principales responsables du changement climatique. Les recherches montrent que 100 entreprises de production de combustibles fossiles seulement sont responsables de 71 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre depuis 1988.

Que fait Amnesty pour lutter contre le changement climatique ?

Amnesty International - comme d'autres organisations de défense des droits humains – met la pression sur les États pour qu'ils prennent des mesures contre le réchauffement climatique, comme nous le faisons avec ceux qui ne respectent pas les droits humains.

Amnesty soutient les jeunes, mais également les populations autochtones, les syndicats et les populations touchées, en demandant une transition rapide et juste vers une économie sans carbone qui ne laisse personne sur la touche. Amnesty est particulièrement attentive à la réduction des inégalités Nord-Sud qui s'accroissent avec le réchauffement climatique.

Amnesty International continuera son travail de soutien aux défenseur-e-s de l'environnement afin de faciliter leur travail de protection des terres, des denrées alimentaires et des populations contre les conséquences du changement climatique, de l'extraction des combustibles fossiles et de la déforestation.

La défense d'un espace civique libre et sécurisé partout dans le monde qui permette la formation de l'information, la participation et la mobilisation de toutes et tous contribuera également à la promotion de politiques plus progressistes en matière de climat.

Quelles sont les revendications d'Amnesty International ?

Amnesty appelle les gouvernements à :

- Faire tout leur possible pour contribuer à empêcher la hausse des températures d'atteindre 1,5 °C ;
- Réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à zéro à l'horizon 2050 au plus tard. Les pays riches doivent atteindre cet objectif plus rapidement. D'ici à 2030, les émissions mondiales doivent avoir été réduites de moitié par rapport à leur niveau de 2010 ;
- Cesser d'utiliser des carburants fossiles (charbon, pétrole, gaz) dans les meilleurs délais ;
- Veiller à ce que les actions climatiques soient menées de manière à ne pas bafouer les droits humains et à réduire plutôt qu'accroître les inégalités ;
- S'assurer que chacun·e, en particulier les personnes affectées par le changement climatique ou la transition vers une économie sans combustibles fossiles, bénéficie d'informations complètes sur les événements et puisse participer aux décisions concernant son avenir ;
- Travailler en coopération afin de partager la charge du changement climatique : les pays riches doivent aider les autres.
- Respecter le droit à la liberté de réunion et la liberté d'expression des militant-e-s climatiques et de ne pas faire un usage disproportionné de la force à l'encontre des militant-e-s climatiques. Ce principe s'applique aussi à des actes de désobéissance civile non-violente

Comment puis-je agir ?

- En allant à la manifestation nationale pour le climat, le samedi 28 septembre à Berne : rendez-vous à 13h30 à la Schützenmatte. Plus d'information [ici](#).
- En signant et en faisant signer la pétition pour [protéger l'Amazonie et les droits des peuples autochtones](#) (mettre lien)